

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET
BARON RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE
MARCHAIS J.M. MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

Est nommé secrétaire de séance : Maurice BOUHIER

Constitution de la commission pour les délégations de service public et élection de ses membres

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5,
Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral, en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de communes
Loire-Divatte et de Vallet au 1^{er} janvier 2017, pour créer la Communauté de communes Sèvre et Loire ;
Considérant que la commission de délégation de service public est obligatoire pour tous les types de
procédure en DSP ;
Considérant qu'elle est présidée par le président de la communauté de communes et que le conseil
communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein à la
représentation proportionnelle au plus fort reste ;

PROCLAMATION
2017
18 JAN 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 46 voix pour et 2 abstentions :

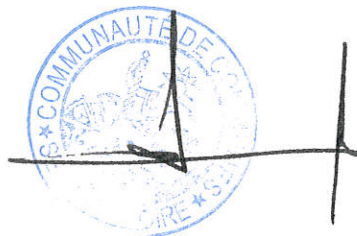
- **CRÉE** la Commission de délégation de service public de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.
- **PROCLAME** les élus suivants pour siéger à la Commission de Délégation de Services Public :

Titulaires	Suppléants
Pierre-André PERROUIN	
Jean-Marie POUPELIN	Jérôme MARCHAIS
Jean-Pierre MARCHAIS	René BARON
Maurice BOUHIER	Paul CORBET
Jacques LUCAS	Christelle BRAUD
Jean TEURNIER	Patrick BALEYDIER

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017